

Estimations trimestrielles d'emploi

Le champ des Estimations d'emploi de l'Insee

Les Estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le **nombre de personnes en emploi** après traitement de la multiactivité :

- l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré dans les données administratives (déclarations sociales, fichiers de paye) est comptabilisé ;
- le traitement de la multiactivité conduit à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne sont comptées qu'une fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année.

Les Estimations d'emploi couvrent la France (hors Mayotte). Les **Estimations annuelles d'emploi** couvrent à la fois les salariés et les non-salariés. Deux estimations sont produites pour les **Estimations trimestrielles d'emploi** :

- une estimation **flash**, publiée moins de 30 jours environ après la fin du trimestre considéré, couvre l'emploi salarié privé ;
- les résultats **détaillés**, publiés moins de 60 jours après la fin du trimestre considéré, porte sur l'ensemble de l'emploi salarié (privé et public), ainsi que l'emploi non salarié. Par rapport à l'estimation flash, l'emploi dans la fonction publique et l'emploi non salarié sont ajoutés. Cette estimation nationale est complétée, pour l'emploi salarié, environ 80 jours après la fin du trimestre, d'une déclinaison par zone géographique (régions, départements).

Le partage pour l'emploi salarié entre le champ public (ou la fonction publique) et le champ privé est établi à partir de la catégorie juridique des employeurs.

Le champ public correspond à celui suivi annuellement par l'Insee *via* le Système d'information sur les agents des services publics (**Siasp**). Sur ce champ, le concept retenu pour le niveau de fin d'année dans les Estimations d'emploi diffère légèrement de celui diffusé sur l'emploi dans la fonction publique, issu du dispositif Siasp :

- les Estimations d'emploi prennent en compte l'ensemble des postes, y compris les postes annexes alors que les effectifs de la fonction publique diffusés avec la source Siasp sont mesurés en postes principaux finaux au 31 décembre ;
- la multiactivité est prise en compte dans les Estimations d'emploi mais n'est que partiellement prise en compte pour les effectifs dans la source Siasp.

Pour en savoir plus, on peut se référer à la [note « Concepts et méthodes pour estimer l'emploi salarié conjoncturel »](#).

Les sources pour l'emploi salarié des Estimations trimestrielles d'emploi

Depuis le premier trimestre 2020, l'**estimation flash sur le champ privé** est principalement fondée sur les déclarations sociales nominatives (DSN) reçues et traitées de façon anticipée par l'Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), la Dares (service statistique du ministère du Travail) et l'Insee.

Par ailleurs, pour les trimestres les plus récents de la série, une prévision est réalisée par l'Insee sur l'emploi des salariés des particuliers employeurs.

L'**estimation détaillée de l'emploi salarié sur le champ total, moins de 60 jours après la fin d'un trimestre**, est élaborée à partir de différentes sources par trois partenaires :

- l'Urssaf (via son dispositif Séquoia) traite les déclarations sociales nominatives (DSN) des établissements du champ privé non agricole hors intérim ; les DSN se sont substituées aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) depuis 2016 ;
- la Dares exploite les DSN sur le champ des agences d'intérim; voir [note méthodologique de la Dares](#) ;
- l'Insee traite différentes sources sur les autres champs :
 - o sur le champ public : les DSN des trois fonctions publiques se sont substituées aux fichiers de paie (pour les personnels de la fonction publique d'État) et aux BRC depuis fin 2022, via le dispositif Héraclès ;
 - o sur le champ de l'agriculture, les DSN, via le dispositif Héraclès, dans la mesure où depuis 2024 l'ensemble des déclarations de cotisations sociales collectées par la Mutualité sociale agricole (MSA) passent en DSN, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors d'une partie des Tesa (titres emplois simplifiés agricoles) ;
 - o sur le champ des particuliers employeurs, leurs déclarations provenant de trois formalités administratives : déclaration nominative simplifiée (DNS), chèque emploi service universel (Cesu) et prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La méthode d'élaboration des Estimations trimestrielles d'emploi pour l'emploi salarié

Pour l'emploi salarié, la méthode adoptée pour réaliser les Estimations trimestrielles d'emploi se fonde sur les niveaux (ou socles) d'emploi issus des Estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. Des taux d'évolution trimestriels sont appliqués à ces niveaux d'emploi de référence. Lorsque de nouvelles estimations annuelles sont mises à disposition, les estimations trimestrielles sont recalées sur celles-ci. En effet, les Estimations annuelles mettent en œuvre un traitement individuel et donc complet de la multiactivité, alors que dans les estimations trimestrielles la part des multiactifs est implicite, supposée stable au sein de chaque secteur.

Depuis les résultats portant sur l'année 2007, les **Estimations annuelles d'emploi** définitives sont issues d'un dispositif d'estimations d'emploi localisées qui synthétise plusieurs sources d'origine administrative. Celles-ci s'appuient d'une part sur les déclarations sociales pour les salariés (secteur privé, fonction publique et salariés des particuliers employeurs) et d'autre part sur les bases Non-salariés, élaborées à partir des données de l'Urssaf et de la MSA. Sur la période pour laquelle les données définitives ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années), des estimations annuelles provisoires sont réalisées à partir de sources administratives disponibles plus rapidement, la plupart étant déjà mobilisées dans les estimations trimestrielles.

Dans l'estimation détaillée publiée moins de 60 jours après la fin du trimestre :

- pour certains secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels de l'emploi proviennent à la fois des données traitées par l'Urssaf sur le champ privé et de l'Insee sur le champ public. C'est le cas de la production et distribution d'eau (EZ), la recherche et développement (MB), l'administration publique (OZ), l'enseignement (PZ) et la santé humaine (QA). Dans l'action sociale (QB), à ces deux volets, s'ajoute également le suivi de l'emploi des particuliers-employeurs ;

- sur le champ des particuliers-employeurs, les données des trois derniers trimestres ne sont pas disponibles et les estimations sont obtenues par prolongement des tendances récentes. Ces données sont mobilisées pour suivre les services à domicile (secteur TZ), ainsi que l'action sociale (secteur QB) ;
- le secteur des activités de services administratifs et de soutien (NZ) est également suivi à l'aide de plusieurs sources : celle traitée par l'Urssaf sur le champ privé hors intérim et celle de la Dares sur les intérimaires ;
- pour l'agriculture (AZ), la DSN sur le champ de la MSA est traitée par l'Insee à l'exception des DOM, pour lesquels les évolutions trimestrielles sont fournies par l'Urssaf ;
- sur tous les autres secteurs d'activité, où l'emploi salarié est quasi intégralement privé, les taux d'évolution trimestriels sont fournis par l'Urssaf (mais les niveaux d'emploi couvrent bien l'ensemble des salariés, du privé comme du public) ;
- quel que soit le secteur d'activité, tous les établissements du champ sont pris en compte, y compris ceux qui se créent au cours du trimestre;

Périodes d'emploi considérées, méthode générale et exceptions

La **méthode générale** est de calculer l'évolution du nombre de contrats en cours en fin de période (généralement le dernier vendredi ouvré du trimestre).

Il existe toutefois des exceptions :

Sur l'**emploi intérimaire**, l'indicateur trimestriel utilisé est l'évolution du nombre moyen de contrats en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés pertinents du mois. Au moment de l'estimation flash, la Dares calcule une estimation dite « révisée » pour les deux premiers mois du trimestre qui tient compte des déclarations mensuelles DSN exhaustives des agences de travail temporaire. Pour le dernier mois du trimestre, la Dares calcule un résultat provisoire en appliquant la méthode du « cylindrage » : seules les déclarations des agences ayant eu des missions à la fois durant le deuxième et le troisième mois du trimestre sont comptabilisées. La Dares estime des séries mensuelles brutes et CVS en niveau prenant en compte l'évolution révisée pour les deux premiers mois et l'évolution provisoire pour le dernier mois du trimestre. Pour la publication des résultats détaillés, la Dares estime des séries mensuelles brutes et CVS où l'évolution de l'emploi intérimaire est définitive pour les trois mois du trimestre.

Sur les **salariés des particuliers employeurs**, depuis le premier trimestre 2025, les taux d'évolution sont calculés via des données en nombre de salariés alors qu'auparavant les données mobilisées étaient comme dans le cas général en nombre de postes. Ce changement se justifie par la forte multiactivité pour les salariés concernés, qui rend d'autant plus forte l'hypothèse de stabilité de la multiactivité dans les données conjoncturelles. Autrement dit, cette exception à la règle générale permet de limiter les révisions à la baisse dans les estimations annuelles de l'emploi.

S'agissant des **salariés relevant de la MSA**, depuis 2024 l'entièreté des Tesa (titres emplois simplifiés agricoles) sont traités via la DSN alors qu'auparavant une partie n'était directement traitée que par la MSA. Depuis le premier trimestre 2025, ces effectifs salariés sur ces seuls contrats saisonniers agricoles sont mesurés en moyenne au cours du mois, pour limiter la volatilité de la série du champ salarié dans l'agriculture (les données ont été rétropolées sur ce concept depuis 2018)

Les séries diffusées sont corrigées des variations saisonnières, en appliquant la méthode X13 Arima dans le logiciel JDemetra+.

Les sources et la méthode d'estimation pour l'emploi non salarié

Depuis le premier trimestre 2026, des données trimestrielles sur l'**emploi non salarié** complètent le champ des Estimations trimestrielles d'emploi salarié.

Ces données sont produites à partir de trois sources :

- les **Estimations annuelles d'emploi (EAE)** définitives qui couvrent la période allant jusqu'à l'année n-2 ou n-3 du trimestre d'observation ;

- les données trimestrielles **sur les travailleurs indépendants** produites par l'Urssaf Caisse nationale, qui couvrent la période allant jusqu'au trimestre T-1 ;
- les données mensuelles **sur les créations d'entreprises** produites par l'Insee, qui couvrent la période allant jusqu'au trimestre T.

Les données trimestrielles de l'Urssaf Caisse nationale ne sont pas directement comparables aux Estimations trimestrielles d'emploi salarié, en particulier car elles ne corrigent pas de la pluriactivité, qui concerne notamment près d'un micro-entrepreneur sur trois. Ces données peuvent toutefois être rendues comparables, et sommables avec l'emploi salarié « en personnes physiques », tels que les publie habituellement l'Insee, moyennant quelques retraitements complémentaires.

Ces retraitements sont faits en deux étapes : une première étape consiste à établir des séries jusqu'au trimestre T-1, en considérant le trimestre T comme le trimestre de diffusion de l'emploi salarié, dont les résultats détaillés sont publiés moins de 60 jours après la fin de ce trimestre T. La deuxième étape consiste à élaborer une première estimation provisoire pour le trimestre T, qui permet de compléter le champ de l'emploi en même temps que les autres champs.

La méthode de la première étape consiste à relier :

- L'emploi non salarié annuel au sens des Estimations annuelles d'emploi (EAE). Cette donnée permet d'avoir le « bon » niveau d'emploi en fin d'année, corrigé de la pluriactivité, sur lequel est calé l'indicateur trimestriel (le millésime d'une année N des EAE étant publié provisoirement vers décembre N+1 puis définitivement au printemps de l'année N+2) ;
- La série trimestrielle Urssaf sur les « travailleurs indépendants ». Elle présente le nombre de non-salariés (distinguant les micro-entrepreneurs des autres), hors agriculture, et sans correction de la pluriactivité.

Sur le champ des non-salariés non agricoles, Les données des EAE sont trimestrialisées en utilisant la méthode d'étalonnage-calage utilisée habituellement pour établir les Comptes trimestriels : régression linéaire des glissements annuels des EAE en fin de l'année sur ceux de la série Urssaf, puis trimestrialisation par lissage des résidus.

Pour les trimestres non couverts par des EAE mais pour lesquels des données Urssaf sont disponibles, les coefficients de la régression sont appliqués. Ceci permet d'avoir deux séries jusqu'au trimestre T-1 : l'une sur les non-salariés classiques non agricoles, l'autre sur les micro-entrepreneurs.

Pour les non-salariés agricoles, faute d'indicateur infra-annuel disponible, les séries des EAE sont trimestrialisées via une interpolation linéaire puis prolongées ; du fait du profil très linéaire de la série (l'emploi agricole recule régulièrement chaque année), le risque de révision est limité.

Une estimation expérimentale sur le dernier trimestre

En deuxième étape, pour les micro-entrepreneurs, les données sur les créations administratives d'entreprise (dont les micro-entrepreneurs) sont mobilisées. Cette série est produite très rapidement (en fin de mois M+1) et est par nature corrélée avec la série de micro-entrepreneurs. Une équation économétrique reliant les deux variables, à fréquence trimestrielle, permet dès lors d'extrapoler le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs sur le dernier trimestre (T). Cette relation traduit le fait que toute micro-entreprise créée met un temps significatif avant d'être active, et que la durée de vie d'une partie de ces micro-entreprises est limitée. Malgré la significativité des coefficients estimés entre les deux variables sur les micro-entrepreneurs, la relation est économétrique et n'a pas la même robustesse que le reste de la série fondée sur des observations directes retraitées statistiquement jusqu'au trimestre T-1.

Pour les non-salariés classiques, les stocks trimestriels d'emploi sont peu corrélés aux créations administratives trimestrielles d'entreprises (hors micro-entrepreneurs), ne serait-ce que parce que de nombreuses créations ne sont pas des créations d'entreprises individuelles. Le dernier trimestre est donc obtenu en poursuivant les tendances récentes. Comme ces tendances sont relativement stables, l'estimation ne porte pas de risque de révision important, sauf retournement de tendance, peu fréquent sur les précédentes décennies.

Au final, cette méthode en deux étapes permet de disposer désormais de stocks trimestriels d'emploi non salarié depuis 2014 et jusqu'au dernier trimestre. La méthode de la deuxième étape est plus fragile que celle de la première étape : elle peut dès lors conduire à des estimations d'emploi non salarié plus susceptibles d'être révisées

sur le dernier trimestre (T). C'est pourquoi cette estimation est qualifiée d'expérimentale.

Séries d'emploi mises à disposition

L'**estimation flash** porte sur le seul champ de l'emploi salarié privé. Elle est déclinée au niveau des grands regroupements sectoriels : agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand. Au sein du tertiaire marchand, les intérimaires sont isolés. Lors de la publication de l'emploi flash du trimestre T, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont par construction pas révisées.

L'**estimation détaillée** publiée moins de 60 jours après la fin du trimestre couvre l'ensemble des salariés et non-salariés. Pour les salariés, elle est diffusée au niveau A38 de la NAF rév. 2, avec, dans certains secteurs, une déclinaison par secteur de niveau A88 (29, 30, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 55, 56). Au sein des activités de services administratifs et de soutien (NZ), l'emploi intérimaire est isolé. Il est également ventilé par secteur utilisateur, au niveau A17 de la NAF rév. 2. Sur l'ensemble des salariés, le champ privé est distingué du champ public. Il en est de même sur les grands regroupements sectoriels (agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand).

Depuis le premier trimestre 2022, certaines séries, qui débutaient seulement au quatrième trimestre 2010, ont été étendues et débute désormais au quatrième trimestre 1989, ce qui concerne :

- par secteur, les séries d'emploi salarié agricole et du secteur tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé et action sociale) ;
- par employeur, le partage public/privé des secteurs agricole, industriel, de la construction et du tertiaire marchand et non marchand.

L'emploi salarié total et par employeur (public/privé) est ainsi disponible depuis 1989. Cela a été rendu possible par la rétopolation des Estimations annuelles sur les champs mentionnés ci-dessus, et par l'application d'un lissage statistique pour obtenir les trimestres intermédiaires, qui n'ont pas été observés « en temps réel » sur ces champs. Pour en savoir plus voir la note « Révision des Estimations annuelles d'emploi jusqu'en 2019 et enrichissement par rapport aux millésimes précédents ».

Lors de la publication de l'*Informations Rapides* sur l'Estimation trimestrielle d'emploi détaillée, en partenariat avec l'Urssaf et la Dares, l'Urssaf publie le même jour, sur le champ privé, des séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et de salaire moyen par tête. Les niveaux publiés par l'Urssaf, sur le champ privé excepté les salariés relevant de la MSA, en effectifs salariés (ou en « postes ») ne sont pas corrigés de la multiactivité et diffèrent ainsi des niveaux publiés par l'Insee.

Depuis la publication portant sur le premier trimestre 2024, sont mis à disposition des indicateurs complémentaires aux séries habituellement ventilées par secteur d'activité détaillé, avec une **déclinaison de l'emploi salarié par sexe, tranche d'âge et type de contrat, sur le champ privé**. Ces données sont disponibles sous forme de séries longues désaisonnalisées, démarrant en 2017, et réparties par grand secteur d'activité (niveau A5 de la nomenclature d'activité). Le mode de calcul de ces indicateurs répond au même principe que celui des indicateurs par secteur d'activité :

- initialisation à partir de séries allant jusqu'au dernier millésime disponible des Estimations annuelles d'emploi;
- sur la période pour laquelle les données définitives ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années) : estimations provisoires à l'aide de coefficients d'évolution estimés à partir de la DSN (sauf sur le champ des particuliers employeurs, pour lequel les sources précédemment citées sont utilisées).

Révisions entre les publications successives

Lors de la publication des résultats détaillés de l'emploi à 60 jours, les données portant sur les trimestres antérieurs sont susceptibles d'être révisées. D'une part, les données brutes peuvent être revues, soit du fait de la prise en compte d'informations nouvelles (déclarations retardataires, etc.) ou de traitements complémentaires, soit du fait d'un recalage sur de nouvelles estimations annuelles. D'autre part, chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année ; lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.